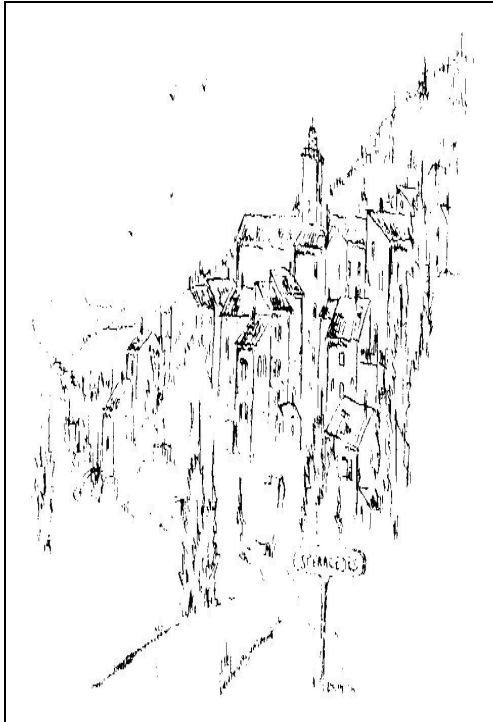


ASSOCIATION SPÉRACÈDES DEMAIN

Bulletin non municipal N° 14

Juin 2011



ÉDITORIAL

CENTENAIRE DU VILLAGE

2011 est une année particulière pour notre village qui va fêter ses "cent ans". Cent ans c'est, comme on a l'habitude de dire, "un bel âge" pour une personne, c'est si jeune pour un village ! Des festivités sont annoncées. Nul doute que les différentes associations qui l'animent sans discontinuer, vont donner le meilleur d'elles-mêmes pour qu'elles soient une réussite dans l'esprit de convivialité et d'harmonie qui sont leur dénominateur commun.

Pour notre part nous œuvrerons, comme nous l'avons toujours fait, dans notre secteur de compétence, pour qu'il en soit ainsi.

Exceptionnellement ce bulletin N° 14 prendra une forme particulière : il sera formé de deux "quatre pages" diffusés simultanément et un peu plus tôt que par habitude, l'un, "Spécial Centenaire", présentant l'ensemble des festivités, connues à ce jour, proposées à cette occasion, l'autre, plus traditionnel, informant sur la vie du village.

Spéracèdes Demain vous souhaite de bonnes fêtes et un bon été.

Pour le bureau, le Président :

Roger Navetti

NOTRE SOURCE MISE EN PÉRIL PAR LES CONSTRUCTIONS ?

Les Spéracèdoises et les Spéracèdois ont été surpris de constater un débordement d'eau descendant du chantier situé à l'intersection chemin du Claux d'Entoures-boulevard de la Reinaude et s'écoulant, rue Belletrud, parfois jusqu'à l'église.

C'était le fait de travaux de terrassement en vue de la construction de 4 logements. Cette zone est particulièrement sensible car elle se trouve en partie sur la source qui alimente le lavoir.

Nous sommes intervenus, le 25 mars, auprès de Monsieur l'Adjoint aux Travaux, pour signaler notre inquiétude de ce gaspillage d'eau et lui avons demandé que l'entreprise effectue les travaux pour la canaliser vers sa destination première.

Il nous a dit avoir entendu nos propos.

A l'heure actuelle, la fontaine reçoit de l'eau parfois boueuse, signe que notre demande n'a pas été suivie d'effet.

Interrogé sur ce problème et sur les travaux d'enfouissement des containers du tri sélectif se trouvant dans l'entourage, pouvant engendrer les mêmes inconvénients, Monsieur le Maire a indiqué qu'il allait exiger une étude géologique.

(Une étude hydrogéologique serait plus appropriée.)



est surprenant que cette étude n'ait pas été prévue dans la constitution du permis de construire d'une part et, d'autre part, que l'on ait autorisé de creuser en un lieu où le sous-sol est connu pour renfermer des veines venant de la source ; d'ailleurs, sont déjà survenus 2 éboulements de "restanques" touchant 2 propriétés, en amont.

En Provence, l'eau est un trésor vital qui fait partie du patrimoine. Cette source est à l'origine de la fondation du village.

L'EAU ENVAHIT LE CHANTIER

CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 18 AVRIL 2011

- Le premier point de l'ordre du jour est l'approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2011. Il a été adopté à l'unanimité.

Nous avons écrit qu'une délibération sur la garantie d'un emprunt contracté par la Régie des Eaux pour l'édification de la station d'épuration de Saint-Vallier avait été votée et montré qu'elle était inutile ; par contre, celle concernant la garantie d'un autre emprunt de cette Régie n'avait pas été présentée, donc pas votée. Or il se trouve que, sur le site municipal, dans la rubrique "Délibérations votées", c'est cette dernière qui figure, ce qui ne correspond ni à la réalité ni au procès-verbal présenté.

Nous sommes en présence d'une situation illégale : comment va être résolu ce problème ?

- Le compte de gestion fait apparaître un déficit de 38 023,30 € pour l'exercice 2010 concernant les investissements et de 145 307,33 € pour le fonctionnement, soit pour l'exercice 2010 un déficit de 183 330,63 € pour une dépense totale de 1 278 363,31 € (14,34 %)

Les excédents des années antérieures s'élevant à 187 128,04 € ne sont, à la fin de l'année 2010, plus que de 3 797,41 €.

Le compte administratif reprend les mêmes nombres.

Un vote contre pour ces deux comptes : Monsieur Nette s'inquiète de puiser sur les réserves pour équilibrer les comptes, ce qui ne pourra se faire indéfiniment et déplore que la commission des finances ne fonctionne pas efficacement.

Il préconise la mise en place d'un dispositif pour évaluer régulièrement les finances ; le déficit aurait pu être prévu avant la fin de l'exercice, ce qui aurait permis la prise de mesures nécessaires pour l'atténuer.

- Augmentation des taxes.

Afin d'essayer d'éviter un déficit pour l'exercice 2011, il est proposé d'augmenter les recettes, donc les 3 taxes que fixe la commune. La Taxe d'Habitation passera de 7,40% à 8,36%, la Taxe du Foncier bâti de 6,35% à 7,17% et la Taxe du Foncier non bâti de 24,24% à 27,39%, soit environ 13% d'augmentation, ceci sans compter les 2% d'augmentation de la base d'imposition fixée par le Parlement.

Une vive discussion s'engage alors.

Pour monsieur Nette, il est indispensable de procéder à une étude en amont pour calculer les taux qui permettraient de ne pas retrouver ce problème de déficit chaque année.

Monsieur le Maire regrette que la Communauté de Communes fixe le taux des ordures ménagères.

Il faut rappeler, et nous l'avons déjà signalé,

que le taux appliqué par la commune de Spéracèdes permettait une recette supérieure à la dépense pour ce poste.

C'était en fait une augmentation des impôts locaux dont le "chapeau" était porté par le SIVADES.

Ce procédé ne nous semble ni transparent ni correct.

Mise au vote, 5 Conseillers ont voté contre cette augmentation.

- Budget primitif.

Monsieur Nette pense que, vu la situation, il ne faut pas être trop optimiste, il faut étudier les dépenses qu'il est possible de réduire et il reparle du mauvais fonctionnement de la commission des finances.

Madame Garde trouve que les dépenses envisagées sont trop importantes et que "l'on voit trop grand".

Le budget primitif est adopté avec 4 abstentions.

- Demande de subventions pour différents achats : matériel informatique et renouvellement de contrat obligatoire, remplacement du véhicule des gardes, agrandissement du cimetière. Votées à l'unanimité.

Matériel commandé aux journées des Maires sans avoir été payé et sans consultation des Conseillers, Madame Garde s'élève contre ce procédé qui met les Conseillers devant le fait accompli

Monsieur Nette se demande si tout devait être acheté cette année ?

1 vote contre, 1 abstention.

Agrandissement de la mairie (100 000 €) : 6 contre, 1 abstention. Chauffage de l'église : 3 contre, 1 abstention.

Il serait souhaitable de commencer par remplacer les vitres cassées depuis plusieurs années.

Il a été précisé par monsieur le Maire que, si les subventions n'étaient pas accordées, l'achat ou les travaux considérés ne seraient pas entrepris ; pour les subventions accordées, l'achat ou les travaux seraient à nouveau présentés en Conseil Municipal.

Est-ce nécessaire de programmer certaines dépenses, cette année, dans un contexte local d'économie et de crise ?

- Travaux non subventionnables.

Réfection des traverses du village, achat de mobilier pour l'école, pose des hydrants : unanimité.

Pose de stores à l'école, prévision de 3 000 € pour l'achat de gros matériel pour les services techniques : 2 abstentions.

- Augmentation du loyer des logements communaux, du Ball-Trap, de l'emplacement du taxi, des concessions du cimetière de 1,45% : unanimité.

- Parc Naturel Régional.

La Communauté Urbaine de Nice demande à adhérer au syndicat de préfiguration du PNR.

Monsieur le Maire propose de voter "contre" et demande l'avis du Conseil.

2 abstentions. Monsieur le Maire votera donc contre cette adhésion.

Cette décision nous paraît aller dans le bon sens.

Pour plus de détails consultez le site : <http://speracedes.demain.free.fr/>

GAZ DE SCHISTE ? VOILÁ LA QUESTION !

C'est une réalité géologique connue, notre sol provençal, de Brignoles à Grasse et environs est riche ou suspecté de l'être en gaz naturel dit non-conventionnel car enfermé dans le mille-feuille de la roche de schiste.

Sa technique d'extraction est complexe car elle nécessite des forages à plus de 2000m de profondeur combinés à une technologie avancée, ce qui rend l'investissement très coûteux ; d'où le peu d'intérêt de la part des compagnies pétrolières jusqu'alors !

Les USA sont devenus depuis 10 ans les précurseurs de l'exploitation de ce gaz :
du statut d'importateurs de gaz, ils sont passés à celui d'exportateurs.

L'enjeu pour l'Europe est une indépendance face aux puissances gazières des pays du Golfe Arabique, du Maghreb et de la Russie.

Indépendance mais à quel prix ?

Il est prouvé qu'aux USA, les forages de gaz non-conventionnel ont engendré de très graves problèmes écologiques car les procédés de « fracturation hydraulique » utilisés pour son extraction abandonnent 50 à 70% de produits chimiques et de gaz dans la terre, donc dans l'eau des nappes phréatiques qui alimentent notre eau potable.

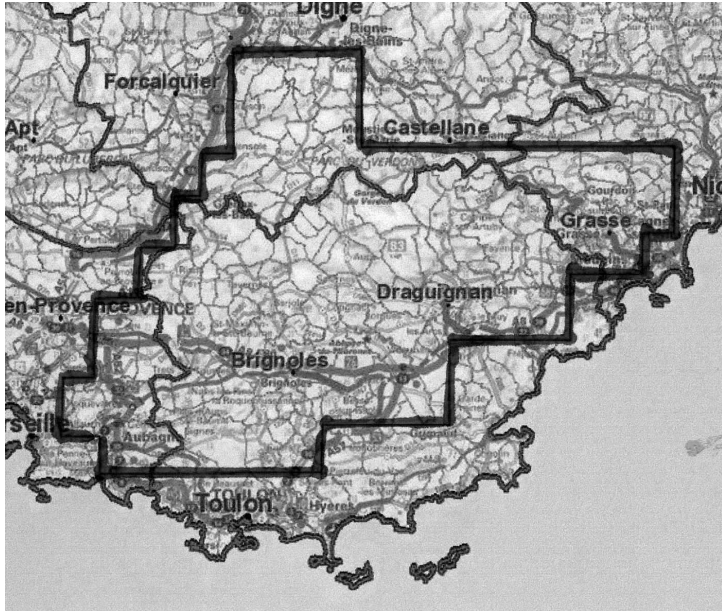
D'où un problème majeur qui a interpellé

un grand nombre d'élus en France et dans le monde : ainsi les Maires des communes varoises ont créé un collectif pour s'opposer à ces recherches d'études de faisabilité.

Le 11 mai dernier, à l'Assemblée nationale, une majorité de députés a adopté une proposition de loi interdisant la technique de « fracturation hydraulique » et la suspension des permis de recherches, ce qui ouvre potentiellement la voie à l'utilisation d'autres techniques d'extraction : les titulaires de permis exclusifs de recherches devront,

dans un délai de 2 mois, présenter un nouveau rapport.

En Afrique du Sud, par exemple, la société Shell a été obligée de cesser son exploitation sous la pression d'associations de défense environnementale.



Lors de leur dernier conseil municipal, les élus de St Cézaire ont voté une motion contre ces recherches de faisabilité et demande un débat à la société civile, aux élus locaux et nationaux pour dresser un inventaire complet des conséquences environnementales, sanitaires et économiques de ce projet industriel.

Ce problème n'a pas été abordé en Conseil Municipal à Spéracèdes.

Quelle est la position des autres communes de notre communauté de communes ?

Terres de Siagne ne pourrait-elle pas voter une délibération allant dans le même sens que celle adoptée à Saint-Cézaire ?

EN NOIR, LES LIMITES DE LA "ZONE DE BRIGNOLES"

LE CAFÉ DE L'UNION

Suite à l'article paru sur "La Spéracédoise" du 4^{ème} trimestre 2010 concernant le Café de l'Union, on nous prie d'apporter les précisions suivantes :

Monsieur Eugène Lans et son épouse Victoria, née Hugues, propriétaires du café depuis le courant du XIX^{ème} siècle, l'ont exploité jusqu'aux alentours de l'année 1945. Ils étaient les grands-parents des enfants de Justin Lans, ancien Maire de Spéracèdes : Suzanne, Jean-Marie, Gilbert, Fernande, Ginette, Georgette, et les arrière-grands-parents de Dominique Raybaud, épouse Rostain.

C'est à partir de cette période que la famille Raybaud (Emma Lans, épouse Raybaud, et son mari, grands-parents de Dominique) s'est mise derrière le comptoir.

L'histoire du Café de l'Union, lieu de vie du village, est étroitement liée à celle de Spéracèdes.

VOUS AVEZ DIT : GASPILLAGE ?

Dans cette période de crise où il a été question, au Conseil Municipal du 18 avril 2011, du budget, de l'augmentation des taxes, il n'est pas toujours aisé de gérer une commune de la taille de la nôtre où les recettes, autres que l'impôt, sont très faibles. Il convient alors de se tourner vers les dépenses qui doivent être encadrées, indispensables et d'éviter par-dessus tout le gaspillage.

Il semble que ces derniers points ne soient pas totalement pris en compte dans la gestion municipale :

-Des tables rondes ont été achetées pour la salle des fêtes, alors que, jusqu'à maintenant, ces tables n'étaient utilisées que pour le réveillon organisé par le Comité des Fêtes et qu'elles étaient gracieusement prêtées par la mairie du Cannet.

-Des "barnums" ont été commandés ; or, pour les fêtes de La Croix (gansade et aïoli) ainsi que pour le repas prévu pour le centenaire du village, la mairie de Grasse, à son tour, nous serait, sans doute, venue en aide, comme par le passé.

-Les travaux de voirie sont onéreux et parfois nécessaires, il semble indispensable que leur programmation soit étudiée afin de ne pas défaire aujourd'hui ce qui a été fait hier, est-ce le cas ?

On peut en douter par l'exemple suivant :

La Montée du Suquet, une partie du chemin de Rome ont été "regoudronnées" durant l'année 2010 et ont été "rouvertes"

pour des travaux de mise en conformité des adductions d'eau suite au PPRIF (Plan de Prévoyance des Risques des Incendies de Forêts).

Il est bien entendu que la Régie des Eaux avait établi un calendrier pour ces travaux, ils étaient donc prévisibles !

Pourquoi ne pas avoir attendu pour refaire les revêtements ?



REOUVERTURE DE LA MONTÉE DU SUQUET

COMITÉ DES FÊTES

PROGRAMME DES FESTIVITÉS ESTIVALES

Mercredi 1^{er}, jeudi 2, vendredi 3, samedi 4 et dimanche 5 juillet : Les heures Musicales de Spéracèdes.
(Voir détails dans le bulletin " Spécial Centenaire")

Mardi 21 juin : Fête de la musique

A l'église, chorales de l'Aïgo Vivo et Airs du Temps

Sur la place Charles de Gaulle : Soul Band et Marchin Band (Jazz)

Mercredi 13 juillet : Fête Nationale

Sur la place Charles de Gaulle

Repas dansant

Samedi 16 juillet : en coopération avec l'association des "Amis du Docteur Belletrud"

Sur la place Charles de Gaulle

Concert "La Belle Époque", formation de 10 musiciens dirigés par Alain Loustalot.

Fête de La Croix, Saint Casimir.

Vendredi 29 juillet : Concours de boules. Le soir, concours de belote organisé par le Café de l'Union.

Samedi 30 juillet : Concours de boules. Le soir, repas dansant avec orchestre. ('Gigots à la ficelle).

Dimanche 31 juillet : Messe chantée en provençal par l'Aïgo Vivo, procession et dépôt d'une gerbe à la Croix.

L'après-midi : Concours de boules, gansade préparée par les Mamies du village, apéritif d'honneur.

Lundi 1^{er} août : Concours de boules (jeu provençal)

Aïoli avec animation par un groupe musical

Concours de "boules carrées"